

Divers Infos

MUSÉE D'ART SACRE

Ouvert du 30 juin au 28 septembre 2014

Lundi et vendredi : de 15h à 17h

Mardi et jeudi : de 15h à 18h

Ateliers du musée le mercredi de 14h à 15h :

moment créatif pour les enfants dans le cadre particulier de la Chapelle Saint Pierre.

Du 9 juillet au 27 août. Réservation obligatoire.

Tél : 04.92.24.57.43

BIBLIOTHÈQUE

Au premier étage du bâtiment communal situé sur la place Stabatio (à côté de la pharmacie).

Lundi et vendredi : de 17h à 19h

Mercredi : de 15h30 à 18h30

Tél : 04.92.24.57.34 – bm.monetier@ccbrianconnais.fr

CINÉMA « LE LUMIÈRE »

D'une capacité de 49 et 79 places, les deux salles du cinéma du Monêtier les Bains sont désormais équipées en numérique 3D avec bande sonore et écrans tout neufs.

Ouverture du 7 au 28 juin : mercredi 18h, vendredi 21h, samedi 18h et 21h,

dimanche 18h- Puis 6 jours sur 7 dès le mois de juillet, séances à 18h et 21h.

FÊTE DU CINÉMA du 29 juin au 2 juillet

Programmes au : 04.92.46.09.06 ou sur www.allocine.com

Tarifs : 7 € l'entrée, tarif réduit enfant -12 ans = 3,50 €

carte de 10 entrées non nominative = 50 €

CAMPING « LES DEUX GLACIERS »

Une nouvelle équipe est mise en place à partir de cet été.

Ouvert du 2 juin au 30 septembre.

Renseignement et réservations : 04.92.46.10.08 / 0789.565.877

BUS-NAVETTE POUR LE MARCHÉ DE BRIANÇON

Le mercredi matin, départ devant l'église du Monêtier à 8h30. Retour vers 11h.

(arrêt les Guibertes à 8h35, le Freyssinet 8h37, le Serre 8h40).

Service réservé aux personnes de + 60 ans, résidant sur la commune du Monêtier les Bains.



Le Monêtier les Bains

N°3 - Juin 2014

Editorial

Merci aux nombreux administrés qui se sont inscrits dans les différentes commissions extra-municipales (+ de 60) démontrant le dynamisme de notre commune, Merci d'avance de venir nombreux lors des différentes fêtes organisées dans les hameaux et le bourg marquant le début de l'été. Malgré la conjoncture difficile, faisons que ce mois de juin soit propice à l'enthousiasme, à l'optimisme et pour un avenir meilleur, restons solidaires.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	10h à 17h en continu
Mardi	10h à 12h & 15h à 17h
Mercredi	10h à 12h
Jeudi	10h à 12h & 15h à 17h
Vendredi	10h à 12h & 15h à 16h30

Astreinte des services techniques

(Urgences uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 42 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompier	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos - Route	04 92 24 44 44
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche - Les Eterlous	04 92 55 42 46

Mairie du Monêtier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monêtier les Bains
Tel 04 92 24 40 04
Fax 04 92 24 52 18

Directeur de la publication
Anne-Marie Forgeoux
Rédaction
Mairie du Monêtier les Bains
Crédit Photos
Mairie
Conception Graphique
Castier1@club.fr
Impression
Imprimerie Labouré - Embrun
Périodicité
Mensuel
Tirage
1000 exemplaires

www.monetier.com



Subventions des associations

Page 2



Urbanisme
Commissions extra-communales

Page 3



Divers Infos
Bloc Note

Page 4

Bulletin
d'information
municipal

Les subventions versées aux associations sont des deniers publics qui doivent comme toutes dépenses être justifiées auprès du trésorier municipal. Cette aide financière doit correspondre à une réelle activité sociale d'intérêt général. Il n'y a aucun caractère obligatoire, ce n'est ni un dû, ni une reconduction automatique chaque année.

Pour 2014 les élus de la majorité ont souhaité donner la priorité aux associations caritatives, de soins et autres soutiens aux administrés eu égard qu'elles se voient supprimer leurs aides, alors que les nécessaires augmentent toujours.

AAPMA -Association Pêche Guisane Romanche	200.00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Serre Chevalier	1200.00 €
Amicale du personnel communal	3780.00 €
Animation personnes âgées hospitalisées Etoile des Neiges	150,00 €
Association Casset Loppet	500,00 €
Association Sportive les Aiglons	12 000,00 €
Association pour le Dévelop. Socio Culturel du Briançonnais	100,00 €
Croix Rouge Briançonnaise	500,00 €
Les Epis d'or	4 000,00 €
MJC – CLSH Zanziruche	12 500,00 €
Association Ski Paradiz	600,00 €
Quadrille du Tabuc	2 500,00 €
Société de Chasse « Le Chamois »	1 000,00 €
Comité de foire	3 000,00 €
Association Un coin de paradis au Lauzet	100,00 €
Université du Temps Libre Grand Briançonnais	200,00 €
ADMR	400,00 €
Association des Maitres-chiens d'avalanche des Hautes-Alpes	100,00 €
Secours catholique des Hautes-Alpes	500,00 €
Association solidarité handicapés	100,00 €
Anciens combattants – FNACA	100,00 €
Secours populaire français, section de Briançon	500,00 €
Vivre et vieillir chez soi	500,00 €
Enseignes de Serre Chevalier	1 000,00 €
TOTAL	45 530.00 €



Avant tout projet de modification, construction, agrandissement et autres travaux il est impératif de consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ainsi que les règlements d'urbanisme évitant ainsi un éventuel procès verbal d'infraction pouvant aller jusqu'à la démolition de l'ouvrage. En conséquence, afin d'éviter tout désagrément, venez consulter le service urbanisme de la mairie.

POUR INFORMATION

LA LOI ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)

La loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 est entrée en vigueur et concerne les modifications suivantes :

- Suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sol)
- Suppression de la superficie minimale de terrains constructibles
- Ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser
- Construction dans les zones naturelles et agricoles

Pour avoir la connaissance du contenu complet de ces modifications rendez-vous sur l'adresse : www.legifrance.gouv.fr et/ou renseignements au service urbanisme de la mairie

La transhumance fera étape avec ânes et bagages au pont des granges la nuit du Vendredi 13 Juin avant d'attaquer les pentes du Lautaret pour se rendre sur son lieu d'estive à la buffe.



Commissions extra-communales

PATRIMOINE

Président : Edmond Cadet
Rapporteur : Edmond Cadet
Secrétaire : Bénédicte du Chaffaut

- Etablir un PPA sur l'entretien du Patrimoine
- Foncier Bâti communal
- Bâtiments, lieux de culte...
- Foncier non bâti communal
- Chemins, sentiers, lacs

ANIMATION/CULTURE

Présidente : Carole Cissé
Rapporteur : Aurélien Vincent
Secrétaire : Sylviane Alvergnat

- Développement des animations communales
- Mode opératoire
- Relation fonctionnelle entre OTISC et commune
- Réflexion sur les marchés d'été
- Brocantes, saveurs.....
- Optimisation des « services » culturels
- Bibliothèque, Musée, fêtes à thème, visites du patrimoine, concerts
- Pour les jeunes et les ados

CADRE DE VIE

Présidente : Cathy Rebatel
Rapporteur : Margot Merle
Secrétaire : M.N. Pleindoux

- La sécurité dans le village et les hameaux

GESTION DE L'EAU

Présidente : Charlotte Landré
Rapporteur : Charlotte Landré
Secrétaire : Claude Pleindoux

- Alimentation restaurant d'altitude
- Alimentation liaison Casset, Lauzet Villard
- Compteur d'eau
- Pico et micro centrale
- Lac du Casset
- Production ressource eau chaude
- fontaines

TRANSPORT/ÉNERGIE

Président : Bruno Bouchard
Rapporteur : Bruno Bouchard
Secrétaire : Alain Merle

- Amélioration des dessertes
- Transport en mode doux
- Eclairage public
- Pico et Micro Centrale

(En lien avec la commission gestion de l'eau)

ENVIRONNEMENT

Président : Alain Boitte
Rapporteur : Alain Boitte
Secrétaire : Marie Sangnier

- Propreté dans le village et les hameaux
- Mode opératoire
- Réglementation
- Alpages, pâturage, apiculture, Fumières ...
- Aménagement cours d'eau
- Relation ONF
- Parc des Ecrins

Madame le Maire assiste de droit à toutes les commissions